

A faire circuler !!!

Compte Rendu du CTL du 3 mars 2015

L'ordre du jour :

1. Création du Pôle de Contrôle Revenus/Patrimoine (PCRP)
2. Modification des horaires d'ouverture au public de **tous** les sites
3. Transfert de gestion de collectivités entre Lorient-collectivités et Hennebont
4. Bilan de la campagne des « avis » et du « recouvrement » des particuliers
5. Questions diverses

Solidaires Finances Publiques a ouvert la séance avec la lecture de la liminaire que vous trouverez ci-joint.

Création du PCRP

La mise en place du PCRP prévoit de regrouper la gestion et le contrôle des différents impôts patrimoniaux (Fiscalité Immobilière, Brigade de Contrôle des Revenus Patrimoniaux), ainsi qu'une partie du Pôle de Contrôle et d'Expertise et des cellules Contrôle Sur Pièces, dans l'esprit d'un contrôle corrélé de dossiers à fort enjeux (DFE) des particuliers.

L'administration prévoit 4 Groupes de Travail (GT) fin mars, avril, mai et juin, pour la mise en place du pôle au 1er janvier 2016 (la note précise une mise en place possible le 1^{er} septembre 2016).

Solidaires Finances Publiques regrette que ces GT soient réservés aux « responsables » et demande d'inclure les agents volontaires dans la réflexion.

Sur l'implantation géographique, 2 possibilités :

- 1 structure à résidence unique,
- 1 structure à plusieurs résidences avec maintien des agents sur leur site.

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur le nombre d'agents des PCE et des cellules CSP qui vont rejoindre la structure.

La création du pôle (à minima 16 agents) remet également en cause le transfert de la BCRP sur le site Jérôme D'Arradon.

Le Directeur du pôle fiscal ne remet pas en cause le maintien des cellules CSP dans les SIP.

Solidaires Finances Publiques s'est inquiété des garanties qui seront données aux agents concernés par cette restructuration (maintien à la résidence, suivi de la mission...).

Solidaires Finances Publiques s'est prononcé contre le projet pour les raisons suivantes :

- La précipitation de la mise en place de ces pôles suscite de nombreuses interrogations sur le respect des métiers pour les agents, en fonction de leurs compétences. Les agents veulent garder

leurs attributions dominantes, et ne pas se voir imposer une polycompétence dans la structure.

- Cette précipitation pose également la question de la gestion humaine des agents affectés dans une telle cellule. En effet, les règles de gestions seront bafouées car il sera procédé à des affectations « sur mesure », en écartant les EDRA et ALD. De plus, la première année, la mise en place du pôle exclue la possibilité de mutation au plan national. De ce fait, les agents ne peuvent se prévaloir de la priorité pour suivre leur emploi et leur mission.

- La proximité et le lien avec le contribuable, les relations et les liaisons avec les autres services du département, tant en matière de gestion que de contrôle ne sont pas définis.

- Quelle sera la place réservée au CSP d'initiative, aux dossiers infraDFE, ou aux dossiers n'entrant pas dans ces catégories ? Solidaires Finances Publiques rappelle que le contrôle permet de maintenir le civisme fiscal et constitue un moyen d'assurer l'égalité de tous devant l'impôt.

- La part réservée aux contrôles des dossiers DFE semble prédominante, au détriment des autres dossiers qui pourraient être utilement contrôlés, et dont la sélection ne repose pas uniquement sur des seuils ou des montants de revenus.

- Solidaires Finances Publiques déplore l'absence de communication et l'exclusion des agents concernés dans ces groupes de travail.

- Solidaires Finances Publiques rappelle que lors de projets importants, et impactant de façon significative les conditions de vie au travail, le CHSCT doit être consulté, conformément à l'article 57 du Règlement Intérieur du CHSCT.

- La mise en place du pôle s'inscrit dans un processus de réduction du maillage territorial et du réseau de la DGFIP.

Les autres Organisations Syndicales ont également voté contre ce projet.

Modification des horaires d'ouverture

« Les directions départementales **peuvent**, depuis le 1^{er} janvier 2015, aménager les horaires d'ouverture au public des guichets des sites locaux (circulaire DG - SRP du 22/10/2014) dans les conditions suivantes :

- Pour les sites urbains (communes > 10 000 habitants), amplitude horaire hebdomadaire minimale de 24 heures sur au moins 4 jours (au lieu de 30 heures par semaine réparties sur 5 jours auparavant)

- Pour les autres sites, amplitude horaire hebdomadaire minimale de 16 heures librement réparties (au lieu de 4 jours minimum par semaine auparavant).

Les chefs de service ont été invités à formuler des propositions d'aménagement d'horaires en respectant les conditions suivantes :

- Les horaires des services implantés sur un même site doivent être harmonisés en concertation.

- Au sein d'une même RAN, il est souhaitable d'avoir une certaine harmonisation des aménagements d'horaires entre trésoreries.

- Les propositions doivent avoir donné lieu à consultation des agents. »

Dans la réalité, certains chefs de services ou de postes n'ont pas **proposé**, mais **annoncé** une réduction des horaires d'ouverture, comme étant une mesure actée, d'autres n'ont même pas pris la peine de communiquer avec leurs agents.

Il est prévu que les services soient ouverts pendant les pics d'activité... Pour Solidaires Finances Publiques, c'est tous les jours ! (échéances de paiements ou de dépôts, jours de marché, etc)

Cerise sur le gâteau :

1 jour de fermeture par semaine = 20 % de prime d'accueil en moins !!

En pièce jointe, vous trouverez le document remonté par les chefs de service.

Solidaires Finances Publiques a lu l'explication de vote « contre » ci-dessous, en précisant que ce texte est l'expression commune des 4 Organisations Syndicales :

- Les conditions de travail des agents sont de plus en plus difficiles ce qui est principalement dû aux incessantes suppressions d'emplois et aux postes non pourvus. L'accueil est plus fortement touché que les autres services car les collègues, toujours en première ligne, récupèrent tous les usagers qui n'ont pu être renseignés par un autre biais : courriels, courriers, téléphone...

- Vu la désertification des services, les contribuables ne peuvent obtenir de réponses à leurs demandes et se rabattent donc sur les services d'accueil.

- L'intention de la Direction Générale vise à l'évidence à accentuer la dématérialisation qui entraîne à terme des hausses de charge, un surcoût d'impression papier, une multiplication des tensions et des conflits et par ricochet rejaillit fortement sur les services de gestion. L'administration nous donne à nouveau une vision éthérée et hors sol de la mission d'accueil où chaque usager pourrait choisir le canal qui lui convient, ceci sans tenir compte des publics concernés, des contraintes organisées par la DGFIP elle-même. Dans la réalité l'offre multi-canal multiplie le nombre d'appels, de mails, de visites, aggrave les risques d'erreurs. Encore une fois, ce sont les agents qui vont devoir pallier les failles organisationnelles, les retards, les dysfonctionnements.

- Sur la démarche même : à aucun moment un comité d'usager n'a été consulté.

- Le CTL se tient sans que le CHS-CT n'ait été consulté : hors, dans les départements expérimentateurs les agents de l'accueil ont noté dans le registre : « travail très fatiguant, agents très sollicités, incidence sur la vie privée, pressions et fatigue ayant des effets sur la vie personnelle... »

- Nous demandons que le médecin de prévention donne son avis sur les conditions de travail à l'accueil.

Transfert de gestion de collectivités entre Lorient-collectivités et Hennebont

Afin de rééquilibrer l'activité entre les trésoreries, la Direction envisage de confier la gestion de 5 communes (Caudan, Quéven, Pont Scorff, Cléguer et Gestel) situées au nord de Lorient à la trésorerie d'Hennebont.

Ce transfert permettrait, selon la Direction, "d'apporter un conseil renforcé à ces collectivités (actuellement les cadres A de Lorient-collectivités, accaparés par la gestion de Lorient et l'intercommunalité sont peu disponibles pour soutenir ces communes plus petites), de renforcer et pérenniser la trésorerie d'Hennebont, tout en facilitant la gestion de la trésorerie de Lorient-collectivités."

La Direction a précisé qu'il s'agissait plutôt d'un "transfert" de charges. Les effectifs resteront inchangés, cependant elle ramène du travail sur Hennebont.

Solidaires Finances Publiques rappelle son opposition à la concentration de services sur un site. La gestion difficile oblige aujourd'hui la Direction à faire marche arrière. La mise en oeuvre de ce transfert est envisagée soit au 1er juillet, soit au 1er septembre 2015. Sauf que ce transfert nécessite un arrêté ministériel qui sortira.....???...!

Solidaires Finances Publiques, ainsi que l'ensemble des Organisations Syndicales, s'est abstenue sur ce point de l'ordre du jour compte-tenu de l'absence d'information sur le transfert réel de charges, et du surcoût de travail pour les collègues d'Hennebont.

Un bilan a été demandé 1 an après la mise en place.

Bilan de la campagne avis et recouvrement SIP

Nos questionnements ont porté sur le Centre de Prélèvement Service de Montpellier qui semble être sous-dimensionné pour répondre à toutes les sollicitations des contribuables (mèls, courriers, et appels téléphoniques).

Nous avons dénoncé le mécontentement des usagers qui, du fait de la dématérialisation forcée (case cochée par défaut) ne reçoivent plus ni leurs avis, ni leurs déclarations. Ces usagers sont fortement perturbés et deviennent les partisans d'une administration non virtuelle.

Concernant le recouvrement forcé, 21 687 ATD bancaires effectués dans ce département, avec 86 % inopérant, et 100 € de frais bancaires prélevés à chaque fois, sur des contribuables déjà exsangues. L'augmentation du nombre d'ATD interpelle également le Président du CTL.

Questions diverses

- Prime d'accueil 2015 : Renouvellement de l'opération « Prime d'accueil ». Cette année, 70 bénéficiaires, contre 55 l'an dernier. Le périmètre s'est élargi avec les équipes tournantes (Cf fiche ci-jointe). Elle concerne les agents B et C

- Point sur les Espaces De Dialogue : Les EDD n'ont pas été institués à la demande des OS qui siègent au CHSCT. La Direction dévoie le principe des EDD : il s'agit simplement de Groupes de Travail « Métiers ». Les EDD sont prévus pour régler des problématiques particulières et précises. La Direction s'étonne que peu d'agents y participent. Solidaires Finances Publiques ne s'en émeut pas, ça ne correspond pas du tout à la demande des agents, ni à leurs attentes.

- Congés : Les OS ont demandé à la Direction de rappeler aux chefs de postes et de services la réglementation concernant les congés, ayant constatés des dérives importantes en ce domaine : refus de congés pendant certaines périodes, refus de poser plus de 15 jours consécutifs, impossibilité de prendre ses récupérations d'horaires variables, etc.

- Troadec : Suite à notre questionnement, la Direction nous a précisé que le dossier est encore en cours de validation à Paris. Le montage financier est en train de se finaliser. On apprend que finalement nous ne déménagerons qu'au plus tôt en 2017.

- Réorganisation du SIP de Vannes Golfe : Solidaires Finances Publiques a abordé la réorganisation du SIP. Le Directeur affirme qu'il ne s'agit pas d'une commande de la Direction, mais d'un excès de bonne volonté de la chef de service. Dans la réalité, tout est pourtant préparé, sans concertation des OS, sans présentation auprès du CHSCT, sans aucune prise en considération des interrogations et du malaise des agents... Mais de qui se moque-t-on ?? D'autant qu'à Lorient, le même scénario est en cours !! Initiatives personnelles ???

Pourtant, lors de l'envahissement du CT « suppression d'emplois », les agents ont interpellé le Directeur sur les réorganisations incessantes des services, ils ont l'impression d'être pris pour des pions, ils demandent un temps de pause. Visiblement la Direction n'en a que faire.

**La force de tous
les agents de la DGFIP**

56

Les élus de Solidaires Finances Publiques au CTL – Morbihan

Annie Rio - Tit	Jean-Marc Papotier - Tit
Yannick Le Sausse – Tit	Colette Le Falher -Tit
Marie-France Couprie - Supp	Loïc Perraud – Supp
Yves-Marie Delliste – Supp–	Nicolas Gauthier - Supp
Expert(e)s au CTL :	
Nicolas Lhuillery	Nathalie Rosnarho
Françoise Mathieu	

Section Solidaires Finances Publiques 56 – 13 Ave St Symphorien – 56020 VANNES CEDEX
solidairesfinancespubliques.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr
site : <http://solidairesfinancespubliques.info/snui-locaux/56/>

2015

BULLETIN D'ADHÉSION

Solidaires
56
Finances
Publiques

SECTION :

Coupon à remettre à votre correspondant
accompagné du règlement

NOM (marital) _____ Prénom _____
 NOM (patronymique) _____ Date de naissance/...../.....
 Cadre : Grade : Echelon : Indice :
 Montant de la cotisation → Temps partiel %

IDENTIFIANT MINISTERIEL

N° DGFIP (6 chiffres)
 N° ANAIS (10 chiffres)

Adresse administrative - service - structure - téléphone

Mel professionnel@dgfip.finances.gouv.fr

Adresse personnelle _____

Mel personnel

Solidaires Finances Publiques

Boîte 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 contact@solidairesfinancespubliques.fr solidairesfinancespubliques.fr

Codique	LIEU	RAN	TRESORIES MIXTES				Propositions suite à circulaire du 22/10/2014			
			Horaires d'ouverture au public	Jours de fermeture	Amplitude Horaire	Demande En attente	Horaires d'ouverture au public	Jours de fermeture	Amplitude horaire	Observations
56001	ALLAIRE	Vannes	8H30-12H 13H30-16H	Lundi Matin Mercredi	20H30		8H30-12H 13H30-16H	Lundi Mercredi	18H	- 2H30
56011	QUESTEMBERG	Vannes	8H45-12H 13H30-16H	Mercredi après-midi	26H15		8H45-12H 13H30-16H	Mercredi AM Vendredi AM	23H45	- 2H30
56012	LA ROCHE MUZILLAC	Vannes	8H45-12H 13H30-16H	Mercredi après-midi	26H15		8H45-12H 13H30-16H	Mercredi AM Vendredi AM	23H45	- 2H30
56015	SARZEAU	Vannes	8H30-12H 13H45-16H	Mercredi après-midi Vendredi après-midi	24H15		9H-12H00 13H30-16H	Mercredi AM Vendredi AM	22H30	- 1H45
56002	ELVEN	Vannes	9H-12H15 13H-16H	Ts les après-midi et Mercredi matin	13H		MAINTIEN	MAINTIEN	13H	Maintien < 16H
56004	GUER	Ploërmel	8H30-12H 13H30-16H	Ts les après-midi et Mercredi matin	14H		8H30-12H00	Mercredi	14H	Maintien < 16H
56003	LA GACILLY	Ploërmel	8H30-12H 13H30-16H	Mercredi	24H		8H30-12H 13H30-16H	Mercredi Vendredi AM	21H30	- 2H30
56007	MALESTROIT	Ploërmel	8H30-12 (*) 13H30-16H30	Vendredi après-midi (*) jeudi : fermeture à 12H30	30H		8H30-12H 13H30-16H30 (*)	Mercredi AM Vendredi AM	25H00	- 5H
56008	MAURON	Ploërmel	8H30-12H15 13H30-16H15	Mercredi après-midi	29H45		8H30-12H15 13H30-16H15	Mercredi AM Jeudi AM	27H00	- 2H45
56014	ROHAN	Pontivy	8H30-12H	Tous les après-midi	17H30		MAINTIEN	MAINTIEN	17H30	Maintien
56006	LOCMINE	Pontivy	8H30-12H 13H30-16H30 (*)	Mercredi (*)Vendredi : fermeture à 16H	25H30		9H-12H00 13H30-16H	Mercredi	22H00	- 3H30
56020	BAUD	Pontivy	8H30-12H 13H30-16H15	Mercredi après-midi Vendredi après-midi	25H45		8H30-12H00 13H30- 16H	Mercredi AM Vendredi AM	25H	- 0H45
56023	GUEMENE S/ SCORFF	Pontivy	8H45-12H 13H30-16H15	Mercredi après-midi Vendredi après-midi	24H30		8H45-12H15	Tous les après- midi	17H30	- 7H
56026	BELZ	Auray	8H30-12H 13H30-16H	Mercredi après-midi Vendredi après-midi	25H45		MAINTIEN	MAINTIEN	25H45	-0H45
56027	CARNAC	Auray	8H30-12H	Tous les après-midi	17H30		MAINTIEN	MAINTIEN	17H30	Maintien
56030	LE PALAIS	Auray	8H30-12H	Ts les après-midi et Vendredi matin	14H		MAINTIEN	MAINTIEN	14H	Maintien < 16H
56022	GOURIN	Lorient	8H30-12H 13H30-16H	Jeudi après-midi Vendredi	21H30		8H30-12H 13H30-16H	Ma Me Je AM , Ve journée	16H30	- 5H
56028	HENNEBONT	Lorient	8H30-12H 13H30-16H	AUCUN	30H		MAINTIEN	MAINTIEN	30H	à reconsidérer avec Lorient
56035	PORT LOUIS	Lorient	8H30-12H 13H30-16H	Mercredi après-midi	27H30		8H30-12H	Tous les après- midi	17H30	- 10H

Codique	LIEU	RAN	TRESORIES SPL				Propositions suite à circulaire du 22/10/2014			
			Horaires d'ouverture au public	Jours de fermeture	Amplitude Horaire	Demande En attente	Horaires d'ouverture au public	Jours de fermeture	Amplitude horaire	Observations
56025	AURAY	Auray	8H30-12H 13H30-16H	AUCUN	30H		8H30-12H 13H30-16H	Mercredi	24H00	
56010	PLOËRMEL	Ploërmel	8H30-12H 13H30-16H	AUCUN	30H		8H30-12H 13H30-16H	Mercredi	24H00	
56038	PONTIVY	Pontivy	8H45-12H 13H30-16H15	AUCUN	30H		8H30-12H 13H30 - 16H	Mercredi	24H00	
56030	LORIENT COLLECTIVITES	Lorient	8H30-12H 13H-16H	AUCUN	32H00					cf Lorient infra
56018	VANNES MENIMUR	Vannes	8H30-12H 13H-16H	AUCUN	32H30		9H00-12H 13H-16H	Mercredi après- midi	27H00	
56019	VANNES MUNICIPALE	Vannes	8H30-12H 13H30-16H	AUCUN	30H		MAINTIEN	MAINTIEN	30H	

Codique	LIEU	RAN	TRESORIES SPECIALISEES				Propositions suite à circulaire du 22/10/2014			
			Horaires d'ouverture au public Du lundi au vendredi	Jours de fermeture	Amplitude Horaire	Demande En attente	Horaires d'ouverture au public Du lundi au vendredi	Jours de fermeture	Amplitude Horaire	Observations
56034	LORIENT HLM HOPITAUX	Lorient	8H30-12H 13H-16H	AUCUN	32H00					cf Lorient infra
56090	PAIERIE DEPARTEMENTALE	Vannes	8H15-12H 13H-16H	AUCUN	33H45		MAINTIEN	MAINTIEN	33H45	

CITES ADMINISTRATIVES							Propositions suite à circulaire du 22/10/2014			
LIEU	RAN	Horaires d'ouverture au public Du lundi au vendredi	Jours de fermeture	Amplitude Horaire	Services dont les horaires sont différents	Horaires d'ouverture au public	Jours de fermeture	Amplitude horaire	Observations	
AURAY	TOUS LES SERVICES	Auray	8H30-12 13H30-16H	AUCUN	30H		TLJ 8H30-12H 13H30-16H	Mercredi	24H00	
PLOERMEL	TOUS LES SERVICES	Ploërmel	8H30-12 13H30-16H	AUCUN	30H		TLJ 8H30-12H 13H30-16H	Mercredi	24H00	
PONTIVY	TOUS LES SERVICES	Pontivy	8H45-12 13H30-16H15	AUCUN	30H		8H30-12H 13H30 – 16H	Mercredi	24H00	- 6 H00
LORIENT	TOUS LES SERVICES	Lorient	8H30-12 13H30-16H	AUCUN	30H		8H30-12H 13H30 – 16H			Proposition reportée à l'arrivée des nouveaux chefs de service de Delessert pour harmonisation entre les deux sites
VANNES	TOUS LES SERVICES	Vannes	8H30-12 13H30-16H	AUCUN	30H		8H30-12H 13H30 – 16H	Mercredi	24H00	

Paris, le 27 février 2015

Prime d'accueil 2015 : l'usine à gaz continue une année de plus !

La prime accueil entre dans sa deuxième année de mise en place, alors qu'elle a déjà fait l'objet de beaucoup de controverses et d'émois dans le réseau de la DGFIP l'année dernière..

Solidaires Finances Publiques ne rappellera jamais assez que notre syndicat n'a jamais été demandeur de cette prime qui repose sur un dispositif complexe, illisible, qui divise les agents et ne saurait répondre ni aux problèmes des conditions de vie à l'accueil ni à la nécessaire revalorisation du régime indemnitaire de l'ensemble des agents de la DGFIP.

Nous avons dénoncé l'injustice et le manque d'ambition de cette prime dès sa première mise en œuvre en mai/juin 2014 (cf. [notre tract du 4 juin 2014](#)). Il y a bien eu quelques échanges sur le sujet à l'occasion des groupes de travail indemnitaires des 17 octobre et 19 novembre 2014 (cf. [notre CR ici](#)), mais force est de constater que globalement le dispositif 2015, pour l'année de gestion 2014, reconduit l'usine à gaz mise en place l'année dernière !

Une note 2015/01/2901, datée du 16 janvier 2015, et établie par le bureau RH1A de la DG cadre donc les modalités de la prime accueil au titre de l'année 2014. Solidaires Finances Publiques va en éclairer les principaux aspects et rappeler ses revendications sur ce sujet.

Agents concernés : seuls les agents de catégorie C et B sont concernés, y compris les stagiaires (hors période de stage théorique), les personnels bénéficiant de décharges d'activité de service, les agents mutés et/ou partis à la retraite, les agents EDR ayant été affectés en permanence sur la mission d'accueil avant le 30 juin 2014, les agents ayant assuré un remplacement de plus d'un mois sur la mission, les agents effectuant un remplacement régulier (temps partiel, à la pause méridienne, etc.). Les agents d'accueil des cités administratives ou affectés à l'accueil des SIP sur de grands sites sont éligibles selon les fonctions effectivement exercées.

Sont ainsi exclus les cadres A, les agents sous statut contractuel PACTE, ainsi que les personnels ayant participé ponctuellement à l'accueil lors d'un pic de charge (campagne IR ou TH, par exemple) ou en remplacement d'un collègue pour une durée inférieure à un mois.

Solidaires Finances Publiques dénonce l'exclusion des inspecteurs pour une deuxième année consécutive. L'administration argue qu'ils seront concernés par la mise en œuvre de la prime d'encadrant, mais nul ne la voit venir ! Alors que le régime indemnitaire des personnels catégorie A est « fusionné » depuis le 1^{er} septembre 2014, le dialogue social sur la reconnaissance pécuniaire des fonctions d'encadrement a été une fois de plus reporté à un GT en mai 2015... L'exclusion des agents PACTE est tout aussi discutable. Quant à l'exclusion des agents ayant apporté un renfort ponctuel, elle constitue un signal particulièrement négatif au regard de l'esprit d'entraide et du travail d'équipe sur le terrain, et tourne le dos au dispositif de prime de campagne préalablement en vigueur et auquel nombre d'agents étaient attachés.

Périmètre de la mission et des services/structures concernés : seul l'accueil physique généraliste, exercé de façon permanente (en équipe tournante ou dédiée), permet d'être éligible. Il en résulte que sont exclus les accueils dits « spécialisés » des CDIF, SPF, PRS et pôle enregistrement (sauf implantation en site isolé, ce qui est fort rare). Sont par contre inclus les postes comptables de moins de 5 agents, dont on rappelle qu'ils ne sont toujours pas éligibles à la prime de caisse, par ailleurs.

Solidaires Finances Publiques dénonce cette division artificielle entre accueil généraliste et spécialisé, qui ne fait que diviser les agents et a pour principal objectif de restreindre le périmètre de cette prime. Les collègues exerçant les fonctions de standardiste sur les grands sites sont une fois de plus les grands oubliés. La reconnaissance de la mission d'accueil mérite mieux que ce genre de mesquinerie !

Prime d'accueil et prime de caisse : elles sont en principe exclusives l'une de l'autre. Par exception, sont tout de même éligibles à la prime d'accueil les agents ayant perçu la prime de caisse au titre d'un remplacement temporaire, ainsi que les agents d'un service organisé sans caissier titulaire et où les fonctions d'accueil et de caisse sont donc exercées simultanément.

Solidaires Finances Publiques aura l'occasion de rappeler son revendicatif d'un dispositif unifié, clair et lisible de prime de caisse/accueil à l'occasion des prochains GT indemnitaires devant se tenir au printemps 2015.

Montant et liquidation : les montants sont identiques à ceux de l'année dernière, à savoir un montant plancher de 50€ brut pour tout agent éligible et un montant plafond de 400€ brut pour un agent ayant exercé la mission à temps plein sur l'ensemble de l'année. La prime est proratisée selon les modalités habituelles pour les agents à temps partiel, uniquement en cas d'équipe dédiée (pas de prorata si l'organisation est en équipe tournante). Il y a également prorata en cas de fermeture partielle, certains jours ou demi-journées, de l'accueil au public. En cas d'organisation en équipe tournante, la prime de 400€ est allouée pour chaque emploi recensé sur la mission d'accueil, puis le montant total est partagé entre les agents.

Solidaires Finances Publiques exige que le montant de la prime accueil soit calé au niveau de celui en vigueur pour les collègues assurant l'accueil téléphonique en plateau, à savoir une ACF sujétion de 1 100€ annuels bruts.

Mise en paiement : la prime accueil sera versée sur la paye de février ou, plus vraisemblablement, mars 2015. En cas de mutation, c'est la direction dont relève l'agent en ce début d'année 2015 qui procède à la mise en paiement pour le compte des 2 directions où l'agent a été affecté au long de l'année 2014.

Pour Solidaires Finances Publiques, la reconnaissance tant attendue de la mission "accueil" doit passer par :

- **une amélioration des conditions de travail des agents, et donc de réception des usagers ;**
- **des emplois et une formation professionnelle à hauteur des besoins ;**
- **un niveau indemnitaire aligné par le haut, suivant l'exemple du régime des collègues assurant l'accueil téléphonique intensif soit 1 100 euros annuels bruts en ACF sujétions ;**
- **la reconnaissance spécifique du métier de caissier au sein de la mission d'accueil ;**
- **l'octroi de crédits d'heures au titre de repos compensateur.**